



# Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

2024  
2029

## Résumé non technique



# Sommaire

**1 La Prévention des déchets**

**2 Le PLPDMA**

**3 Le territoire**

**4 Le SYTEVOM**

**5 La production de déchets**

**6 Actions déjà engagées sur le territoire**

**7 Enjeux et objectifs du PLPDMA**

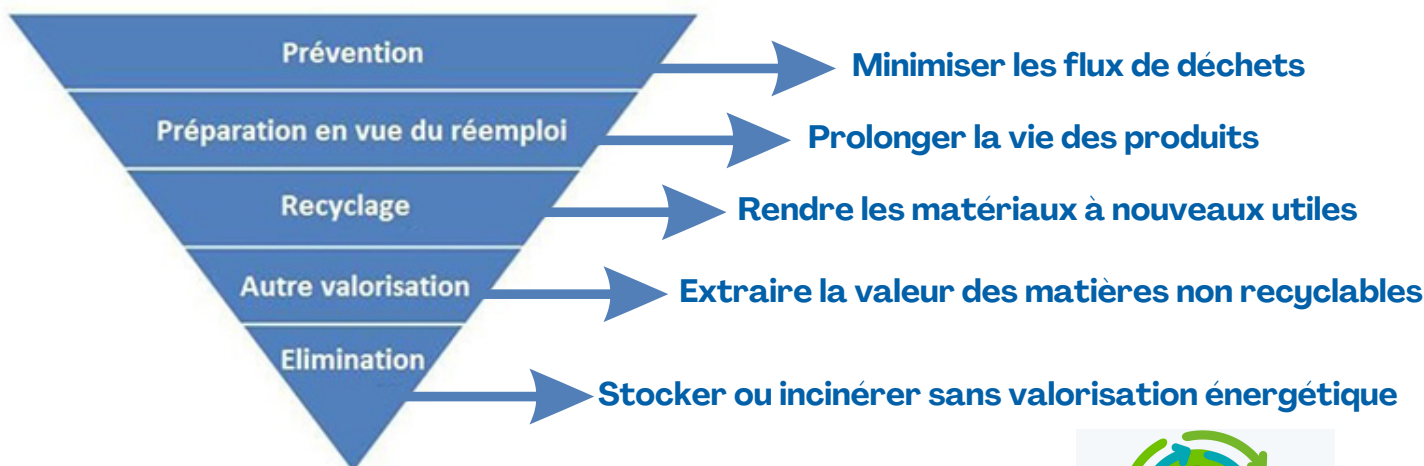
**8 Plan d'actions**

**9 Mise en oeuvre**



# 1 La prévention des déchets

La prévention des déchets consiste à développer, en amont de leur gestion, des actions visant à éviter, réduire, voire retarder leur apparition et limiter leur nocivité, à chaque étape du cycle de vie des produits : de la conception en passant par la production et la vente.



La prévention est une priorité des politiques de gestion des déchets. Elle est encadrée à 4 niveaux :

- Directive européenne de 2008
- Plan National de Prévention des Déchets
- Plans Régionaux de Prévention et Gestion des Déchets
- Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés



Le concept d'économie circulaire a officiellement fait son entrée dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015. Celle-ci reconnaît la transition vers une économie circulaire comme un objectif national et comme l'un des piliers du développement durable.

La transition vers une économie circulaire vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires.



En France, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) fixe des objectifs ambitieux en matière de gestion et prévention des déchets :

- Mettre en place le tri à la source des biodéchets d'ici 2024
- Tendre vers l'objectif de 100 % de plastique recyclé d'ici 2025
- Réduire de 50% le gaspillage alimentaire d'ici 2025
- Assurer la valorisation énergétique d'au moins 70 % des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025
- Atteindre 10 % d'emballages réemployés mis sur le marché en France en 2027
- Atteindre un taux de collecte pour recyclage des bouteilles en plastique pour boisson de 77 % en 2025 et de 90 % en 2029
- Réduire les DMA de 15% et les DAE de 5% en 2030 par rapport à 2010
- Atteindre la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040
- Réduire de 50 % d'ici à 2030 le nombre de bouteilles en plastique à usage unique pour boissons mises sur le marché,
- Créer de nouvelles filières à Responsabilité Élargie du Producteur : jouets, articles de loisirs et de sport, articles de bricolage et de jardinage, textiles sanitaires à usage unique, produits et matériaux de construction



# 2 Le PLPDMA

## Qu'est ce que le PLPDMA ?

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est un document obligatoire de planification qui permet sur 6 ans de :

- fixer des objectifs de réduction
- construire et animer un plan d'actions pour atteindre ces objectifs
- identifier et allouer des moyens pour mettre en œuvre les actions
- assurer le suivi et mesurer l'impact des actions engagées

Il est animé par la CCES (Commission de Consultation pour l'Elaboration et le Suivi), celle-ci est composée d'élus du SYTEVOM et plusieurs partenaires. La CCES se réunit au moins une fois par an pour faire le bilan des actions engagées.

## Processus d'élaboration



## Composition de la CCES

Collège 1 Elus SYTEVOM	Collège 2 Etat et Collectivités	Collège 3 Institutionnels	Collège 4 Associations / acteurs ESS
Président  Vice-Présidents  Elus commission 2 Elus réf. éco circulaire	Préfecture de Haute-Saône DREAL ADEME Conseil Régional BFC Conseils dép. 70 et 25 ASCOMADE	CCI Saône-Doubs CMA BFC Chambre d'Agriculture Conf. de l'Artisanat et des Petites Ent. du Bât. Fédération Rég. du BTP UMIH	CPIE de Brussey  Maison de la Nature des Vosges Saônoises  recycleries partenaires

## Quels sont les déchets concernés ?

Pour le SYTEVOM, le PLPDMA concerne les déchets issus des ménages et les déchets issus des activités économiques (entreprises, administrations, collectivités) collectés par le service public de gestion des déchets ménagers.

DECHETS DE LA COLLECTIVITE	DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES		
	DECHETS OCCASIONNELS	DECHETS DE ROUTINE	
- Déchets des espaces verts publics  - Déchets de voirie, marchés  - Déchets de l'assainissement	Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public de gestion des déchets  Collectés en déchetteries  = encombrants, déchets verts, gravats, bois, plâtre,...	Déchets collectés en mélange  = ordures ménagères résiduelles	Déchets collectés sélectivement (porte à porte ou apport volontaire)  = emballages, verre



## 3 Le territoire



### Un territoire à dominante rurale

Le SYTEVOM s'étend sur un vaste territoire comprenant la quasi totalité de la Haute-Saône et une partie du Doubs.

Il est organisés autour de 6 pôles urbains: Vesoul, Lure, Héricourt, Luxeuil-les-Bains, Gray et Baume-les-Dames.

66 % de la population habite à la campagne, 84% des communes comptent moins de 500 habitants. Sur les 628 communes qui composent le territoire, seules 16 dépassent les 2 000 habitants. La plus grande étant la commune de Vesoul avec 15 700 habitants.

La densité de population du territoire est 3 fois moins élevée que la moyenne nationale, soit 43.3 hab/km<sup>2</sup>.

### La population en quelques chiffres

En 2022 le SYTEVOM compte 261 291 habitants, ce chiffre a tendance à diminuer depuis 2017. Il existe de fortes disparités entre les communes. L'évolution démographique est très variable, entre le sud qui voit sa population augmenter alors que le Nord et l'Ouest ont tendance à perdre des habitants. 67.5% de la population a plus de 30 ans.

Les habitants vivent essentiellement en maisons individuelles (77% contre 23% en logements). Le taux de vacance des logements est plus élevé que la moyenne nationale : 12,8% contre 8,4% à l'échelle nationale. Sur le territoire du SYTEVOM, le taux de vacance dépasse les 20% sur un arc allant de Champlitte à Vauvillers.

Le territoire compte 7% de résidences secondaires repartis essentiellement sur le secteur des 1000 Étangs et le nord-ouest du territoire.

### Activité économique

Le territoire compte près de 16000 entreprises employant 71500 salariés. Celles-ci sont réparties principalement autour de 6 bassins d'activités. 4 filières (métaux, plasturgie, alimentaire, bois) représentent 75% des entreprises, et l'automobile 30% de l'emploi hors sous-traitants. Les entreprises sont surtout de petite taille : 50% d'entre elles ont moins de 20 salariés, seulement 8% ont plus de 100 salariés. Le bois constitue l'un des points d'ancrage de l'économie locale, qui détient une filière bois complète, puisque toutes les activités nécessaires à son fonctionnement y sont présentes, de la sylviculture à la distribution.

La surface agricole occupe 270 806 hectares soit 45.5% du territoire. En 2020 on comptait 2359 exploitations agricoles avec une SAU moyenne de 115 hectares. Le territoire est marqué par la polyculture et l'élevage ; organisé autour de 4 secteurs de production : lait, céréales, oléagineux et viande. Les grandes cultures occupent une place importante sur le secteur ouest du territoire et principalement la plaine de Saône.

On observe depuis 2010 un essor des surfaces exploitées en agriculture biologique, en 2020 celle-ci concerne 15% de la SAU, contre 5% en 2010. Le nombre d'exploitations agricoles concernées s'élève à 347 en 2020 contre 147 en 2010.

# 4 Le SYTEVOM

## Présentation



**SICTOM du Val de Saône**

**Communauté d'Agglomération de Vesoul**

**CC du Val marnaysien**

**CC du Doubs baumois**

**SCODEM des 2 rivières**

**CC du Pays d'Héricourt**

**CC du Pays Riolais**

**CC des 4 Rivières**

**CC des 1000 étangs**

**CC du Pays de Lure**

**CC du Pays de Luxeuil**

Créé en 1993, le Syndicat de Traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers exerce, pour le compte de ses 11 adhérents les missions suivantes :

- le traitement et la valorisation des ordures ménagères
- l'organisation du tri des matières issues de la collecte sélective
- la gestion des déchetteries
- la collecte du gisement verre et papier en points d'apport volontaire
- la prévention des déchets

Le SYTEVOM fédère :

- 2 Syndicats de collecte
- 8 Communautés de Communes
- 1 Communauté d'Agglomération

## Equipements et moyens humains



**Déchetteries**

35 déchetteries maillent le territoire, d'accès libre et gratuit pour les particuliers. Elles accueillent également les professionnels (artisans, TPE, commerçants) sous conditions et avec une contribution financière selon la nature et le volume de leurs dépôts

**70 gardiens**  
**4 chefs de zone**  
**1 agent de maintenance**  
**1 agent espaces verts**



**Quais de transfert**

Au nombre de 4, les quais de transfert permettent le regroupement des ordures ménagères et de la collecte sélective issus des territoires adhérant au SYTEVOM. Ils favorisent l'optimisation du transport vers le centre de valorisation situé à Noidans-le-Ferroux

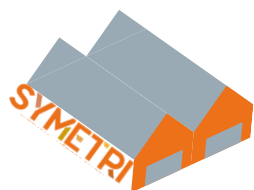
**1 responsable**  
**13 chauffeurs**



**Centre de valorisation**

Mis en service en 2006 et situé à Noidans-le-Ferroux, le CVD est composé d'une unité de valorisation énergétique et d'un centre de tri des déchets. L'UVE, gérée par Suez, incinère chaque année près de 40000 tonnes de matière transformées en électricité. Le centre de tri, géré par COVED, réceptionne et trie les matières issues de la collecte sélective. Le bâtiment abrite le siège administratif du SYTEVOM

**1 responsable**  
**20 administratifs**  
**3 conseillers du tri**



**Site de massification**

Créé en 2019 à Luxeuil-les-Bains, SYMETRI est une plateforme de tri et de massification de matières. Sur place, 13 filières sont traitées en provenance des déchetteries pour être envoyées dans des entreprises de recyclage. Le site est cogéré avec une entreprise d'insertion : Mon Tri à la Source

**1 responsable**  
**12 opérateurs**



**Recyclerie**

Située à Gray, la recyclerie Grayloise est exploitée en semi-régie par le SYTEVOM et des partenaires locaux. Depuis 2017 cet équipement permet de capter et valoriser les objets déposés par les usagers dans des caissons situés dans 5 déchetteries du secteur. Elle constitue également un lieu de sensibilisation à l'économie circulaire en accueillant des groupes et des animations

**1 coordinatrice**  
**2 opérateurs**

# Le parcours des déchets au SYTEVOM

Sur le territoire, la production des déchets concerne à la fois habitants, entreprises, administrations. La collecte, le traitement et la valorisation de ces derniers font intervenir un grand nombre d'acteurs. A chaque déchet son parcours :

## Dépôt

## Collecte

## Traitement

## Valorisation



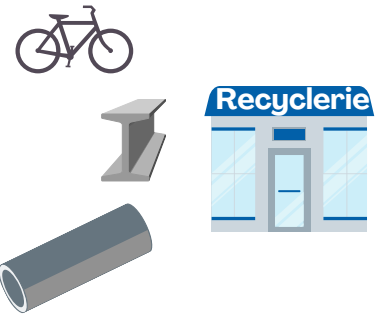
Les ordures ménagères sont incinérées à Noidans le Ferroux et permettent de produire de l'électricité



Les emballages sont triés par matière et repartent pour être transformés en nouveaux produits



Les matières séparées dans les bennes sont utilisées dans la fabrication de nouveaux produits. Les objets en bon état connaissent une seconde vie en recycleries. Les déchets verts sont transformés en compost



Le verre et le papier sont recyclés et permettent de fabriquer de la matière



Les textiles, chaussures et linge de maison sont réemployés ou recyclés



à domicile

Les biodéchets produisent du compost qui peut être utilisé à domicile



Les biodéchets collectés en PAV sur une partie du territoire (SICTOM du Val de Saône) sont transformés en compost normé





# 5 La production de déchets

## LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

Regroupent la totalité des déchets des ménages et des activités économiques prise en charge par le service public : collectes en porte à porte, en Points d'Apports Volontaires et dépôts en déchetteries

2022

137796 T.  
526 kg/hab

### Ordures Ménagères résiduelles



Un habitant du SYTEVOM produit environ 2 fois moins d'OMr que la moyenne nationale. Cependant des efforts restent à faire, beaucoup de déchets ne devraient pas se retrouver dans le bac OMr :



Déchets  
verts  
29 kg/hab



Gaspillage  
alimentaire  
13 kg/hab



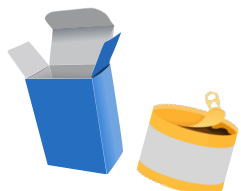
Déchets  
recyclables  
27 kg/hab



Textiles  
sanitaires  
26 kg/hab

### Collecte sélective

Grâce à l'extension des consignes de tri appliquées depuis 2016 sur le territoire et la mise place de la tarification incitative de nombreux déchets sont valorisés. Cependant des efforts restent à faire quant à la bonne application des consignes de tri par les usagers.



Emballages  
65 kg/hab



Verre  
43 kg/hab



Papier  
4 kg/hab

### Déchetterie

En 2022 les 35 déchetteries du territoire ont accueilli plus de 916000 usagers et collecté 75 000 tonnes de déchets. Grâce à la mise en place des nouvelles filières de plus en plus de déchets sont valorisés, limitant ainsi le recours à l'enfouissement.



288 kg/hab



Les déchetteries sont ouvertes aux particuliers et professionnels du territoire.



Déchets verts  
76 kg/hab



Gravats  
58 kg/hab



Encombrants  
38 kg/hab



Bois  
34 kg/hab



Meubles  
28 kg/hab



Métaux  
13 kg/hab



Appareils  
électriques  
11 kg/hab



Cartons  
10.5 kg/hab



Plâtre  
5.2 kg/hab



Textiles  
4.7 kg/hab

## La valorisation des déchets en 2022

Entre 2010 et 2022 le taux de valorisation des déchets est passé de 71% à 83%. Ces bons résultats sont dus à la mise en place de la redevance incitative sur le territoire, la création de nouvelles filières en déchetteries et la présence d'équipements performants.



**41%**

Les déchets issus de la collecte sélective + plusieurs flux collectés en déchetteries



**14.5%**

Les déchets verts collectés en déchetteries et les biodéchets en PAV



**27.5%**

Les OMr + quelques flux collectés en déchetterie + refus de tri



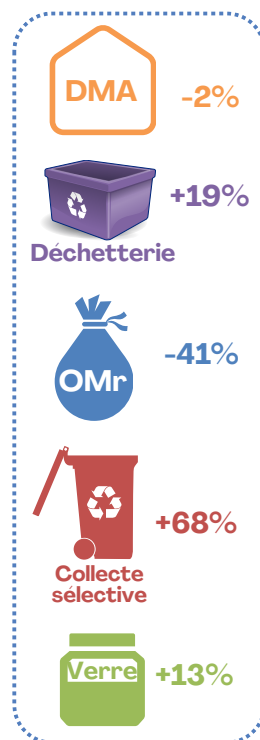
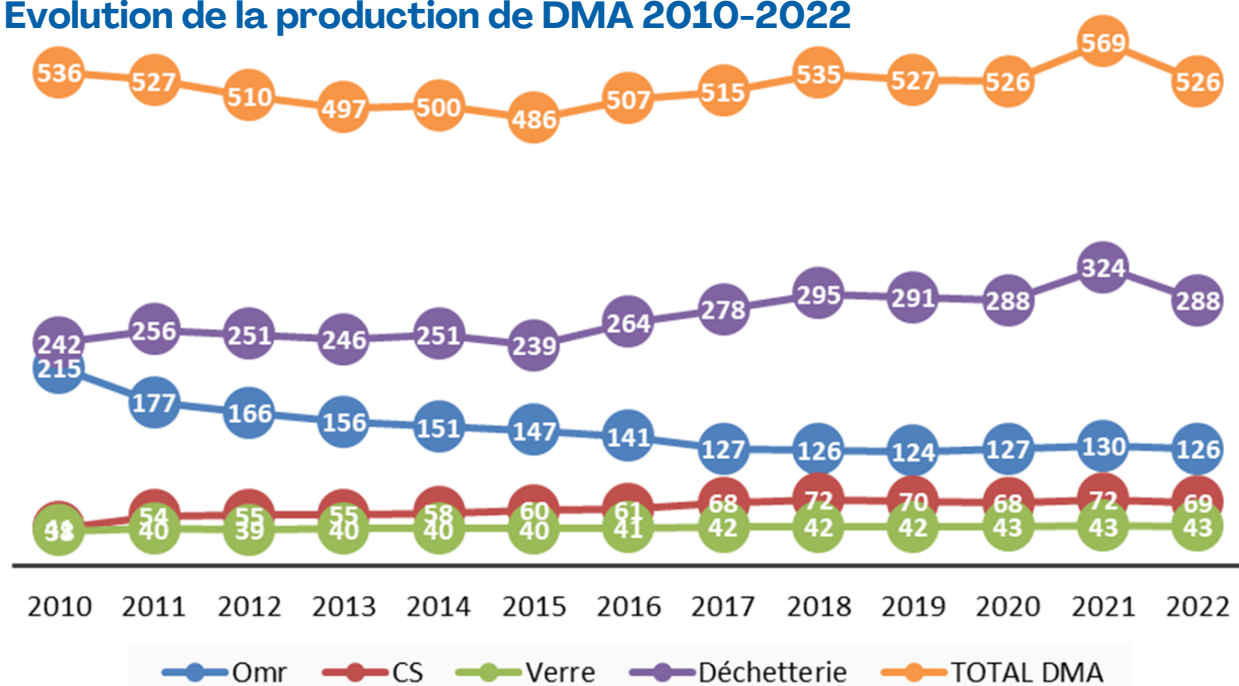
**17%**

Les encombrants et gravats collectés en déchetteries



**83%**  
**valorisés**

## Evolution de la production de DMA 2010-2022



## Éléments comparatifs

Concernant la production d'OMr, le SYTEVOM affiche des résultats largement inférieurs à ceux de la région et du national. Ces bons chiffres s'expliquent en grande partie par la tarification incitative mise en place sur plus de 80% du territoire et ce depuis de nombreuses années.

Pour la collecte sélective, le SYTEVOM a connu une forte progression entre 2010 et 2019 en grande partie par la mise en place en 2016 de l'extension des consignes de tri sur l'ensemble de son territoire ainsi qu'au déploiement des PAV pour la collecte du verre et du papier.

Les apports en déchetteries ont augmenté de façon significative entre 2010 et 2021, que ce soit au niveau local, régional et national. Cette hausse est plus marquée pour le SYTEVOM avec un ratio passant de 242 kg en 2010 à 288 kg en 2022.

Données 2019	SYTEVOM	Région	National
OMr	124 kg/hab	186 kg/hab	249 kg/hab
Collecte sélective	112 kg/hab	95 kg/hab	82 kg/hab
Déchetterie	291 kg/hab	261 kg/hab	225 kg/hab

# 6 Actions déjà engagées sur le territoire



Engagé dans la prévention des déchets depuis de nombreuses années, le SYTEVOM a élaboré et déployé un Programme Local de Prévention entre 2009 et 2014. Le syndicat a ensuite été lauréat de l'appel à projet national « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » en 2015, pour la période 2016 à 2018 puis signataire d'un Contrat d'Objectif et Economie Circulaire (CODEC) avec l'ADEME pour la période 2020 à 2022. Les actions engagées s'organisent autour de plusieurs thématiques :



## Réduire

- Soutien au compostage individuel
- Développement du compostage collectif
- Aide à l'achat de broyeurs
- Opération gourmet bag pour les restaurateurs
- Lutte contre le gaspillage alimentaire



## Réutiliser

- Gestion de la recyclerie grayloise
- Soutien aux ressourceries du territoire
- Service de reconditionnement informatique
- Organisation de repaire cafés
- Bourses aux matériaux



## Valoriser

- Nouvelles filières en déchetteries
- Boucle locale gravats
- Espaces don palettes en déchetteries
- Modernisation du centre de tri
- Création de SYMETRI à Luxeuil-les-Bains



## Sensibiliser

- Interventions en milieu scolaire
- Organisation de visites du centre de tri
- Tenue de stands d'information
- Sensibilisation en déchetteries
- Accompagnement des professionnels



## Mobiliser

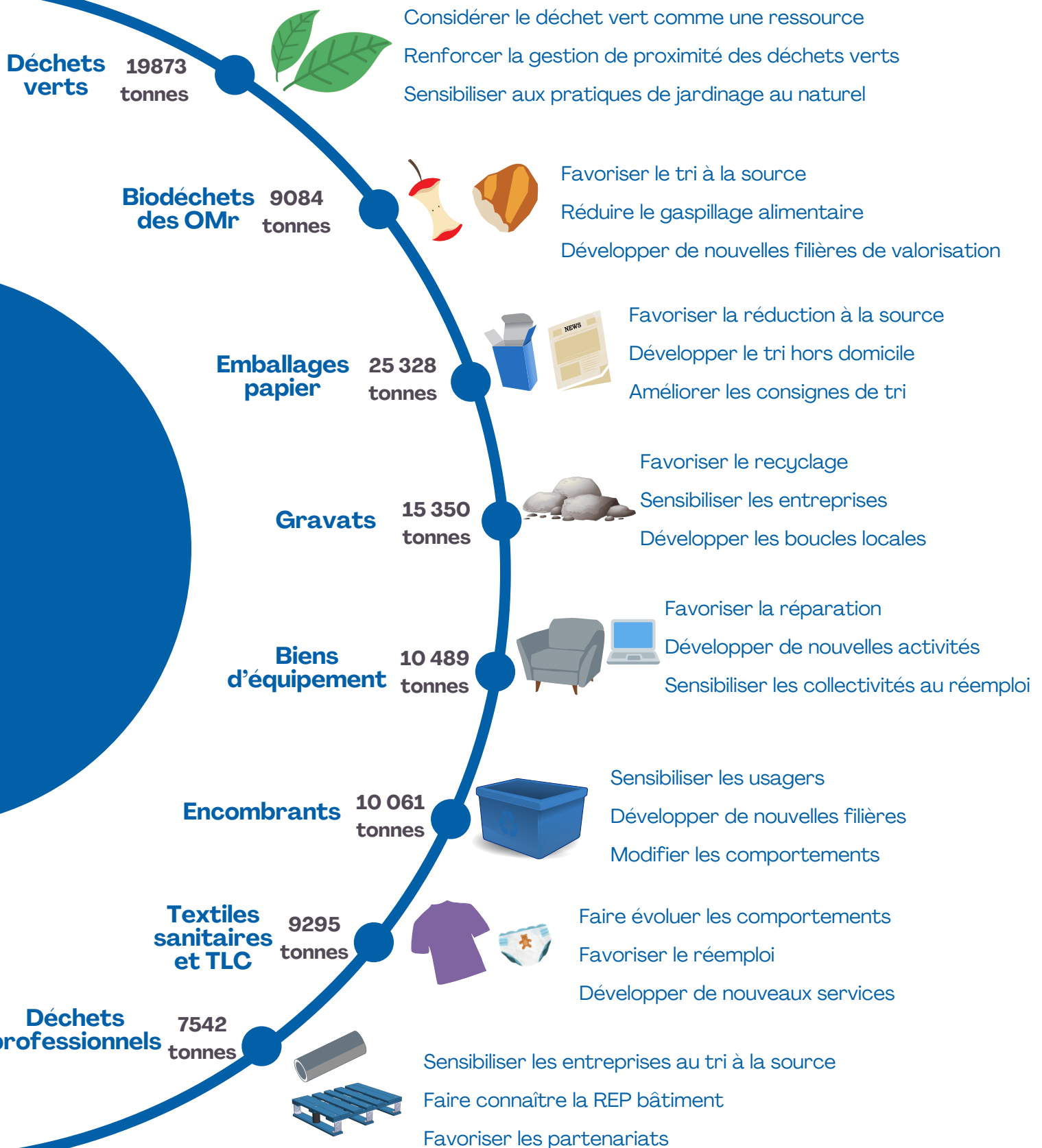
- Actions avec les territoires
- Partenariat avec les chambres consulaires
- Appui aux initiatives locales
- Mise en réseau des acteurs



# 7 Enjeux et objectifs du PLPDMA

## Les enjeux pour la collectivité

L'analyse des flux de déchets a permis de mettre en évidence les quantités collectées, les principaux producteurs, mais également la destination de ces différents flux. En les mettant en parallèle avec les taux actuels de valorisation et avec les objectifs fixés nationalement et au niveau de la Région, il est possible de définir des flux de déchets sur lesquels l'action doit être prioritaire. Pour le territoire 8 flux à enjeux ont été identifiés :



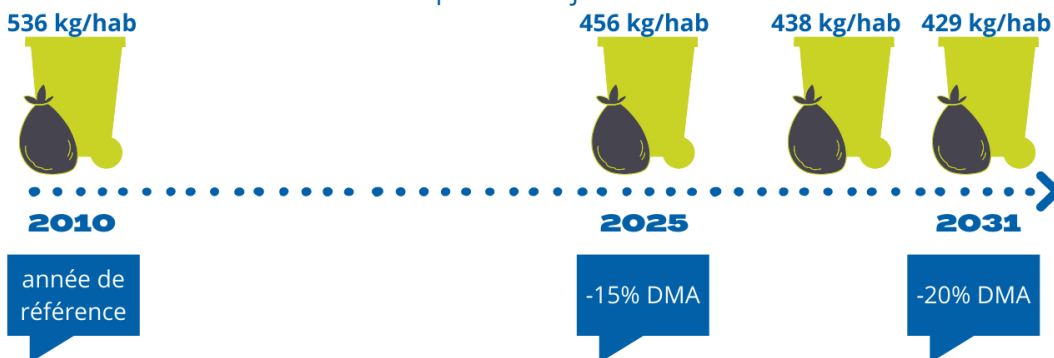
## Objectifs fixés pour la collectivité

Le PLPDMA doit répondre aux objectifs fixés par le Plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets, soit une baisse de :

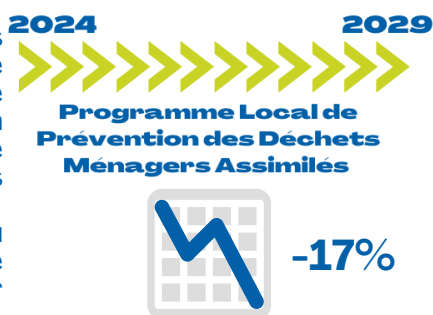
- 15% en 2025 par rapport à 2010
- 20% en 2031 par rapport à 2010

Le PRPGD s'est fixé des objectifs au-delà de ceux inscrits dans la loi AGEC (-15% de DMA en 2030 par rapport à 2010).

Pour le territoire cela se traduit par les objectifs suivants :



En 2022, la production de déchets par habitant du SYTEVOM est de 526 kg. Il conviendrait de tendre vers un ratio de 438 kg/hab en 2029 afin de s'assurer d'atteindre l'objectif d'une baisse de 20% des DMA en 2031 par rapport à 2010. Ainsi sur la durée totale du PLPDMA (2024 à 2029) une baisse de 88 kg/hab est nécessaire pour atteindre les objectifs fixés.



### Projection par flux à enjeux (en kg/hab)

2022 → 2029

Déchets verts	76		58
Biodéchets des OMr	42		29
Emballages papier	98		76
Gravats	58		51
Biens d'équipement	78		62
Encombrants	38		30
Textiles sanitaires et TLC	25		20



# 8 Plan d'actions

Au regard des éléments mis en avant dans le cadre du diagnostic et des objectifs fixés dans le Plan Régional, il est proposé d'organiser le PLPDMA du SYTEVOM autour de 5 axes de travail et 25 actions :

## AXE 1 Réduire les déchets organiques et favoriser leur gestion in-situ



- Valoriser localement la ressource déchets verts
- Accroître le compostage individuel
- Accentuer le compostage collectif
- Expérimenter les boucles locales déchets verts
- Réduire le gaspillage alimentaire

## AXE 1 Favoriser le réemploi et la réparation



- Développer de nouveaux services en recycleries
- Soutenir la création de matériautèques
- Structurer un réseau de reconditionnement informatique
- Soutenir les initiatives favorisant la réparation
- Favoriser le réemploi auprès des collectivités

## AXE 3 Encourager les éco-gestes et la réduction à la source des déchets



- Favoriser l'usage des textiles sanitaires lavables
- Harmoniser les messages liés aux consignes de tri
- Développer la sensibilisation au tri au plus près des habitants
- Soutenir les actions favorisant la réduction à la source des déchets
- Communiquer autour des applications anti-gaspi

## AXE 3 Réduire les déchets des entreprises et du bâtiment



- Favoriser le tri à la source dans les entreprises
- Sensibiliser les entreprises aux nouvelles REP
- Favoriser les synergies via l'EIT
- Proposer des opérations type bourses aux matériaux
- Développer les boucles locales gravats

## AXE 4 Montrer l'exemple et animer le PLPDMA



- Développer une charte éco-exemplarité à destination des collectivités
- Engager le SYTEVOM dans le Référentiel Economie Circulaire
- Créer une identité visuelle propre au PLPDMA
- Faire des déchetteries des lieux de prévention
- Piloter le PLPDMA et évaluer les actions engagées



Les 25 fiches actions sont décrites dans la rubrique suivante, via les pictogrammes ci-dessous permettant de faciliter la compréhension de celles-ci



Gisement de déchet concerné



Objectifs de l'opération



Partenaires à associer



Usagers cibles de l'action



Actions à mettre en oeuvre



Indicateurs de réalisation



# AXE 1 - Réduire les déchets organiques et favoriser leur gestion in-situ



## Action 1 : Valoriser localement la ressource déchets verts

 Déchets verts



Sensibiliser aux pratiques alternatives  
Développer de nouvelles pratiques  
Soutenir les initiatives de réduction



Associations spécialisées  
Entreprises d'insertion

 Habitants  
Collectivités  
Paysagistes



Accompagner les services techniques des collectivités  
Favoriser l'usage des broyeurs à végétaux  
Sensibiliser à l'éco-jardinage



Nombre d'opérations réalisées  
Apports en déchetteries

## Action 2 : Accroître le compostage individuel

 Déchets verts  
Biodéchets des OMr



Former au compostage à domicile  
Améliorer le taux d'équipement des ménages  
Diminuer les apports en déchetteries  
Diminuer la part de déchets verts en OMr



Adhérents SYTEVOM  
Associations d'éducation à l'environnement

 Ménages  
Usagers



Formation de guide composteurs  
Groupement de commande composteurs  
Supports de sensibilisation  
Ateliers/Animations en déchetteries



Nombre de composteurs distribués  
Fréquentation aux animations

## Action 3 : Accentuer le compostage collectif

 Déchets verts  
Biodéchets des OMr



Rendre le compostage accessible  
Favoriser le tri à la source des biodéchets  
Diminuer la part des biodéchets en OMr  
Développer les liens sociaux



Adhérents SYTEVOM  
Bailleurs sociaux  
Communes et EPCI

 Habitants en collectifs  
Administrations  
Ets scolaires



Création d'un réseau de référents  
Organisation d'animations en pied d'immeuble  
Déploiement de sites  
Organisation d'ateliers



Nombre de sites installés  
Nombre de foyers participant

## Action 4 : Expérimenter les boucles locales déchets verts

 Déchets verts



Valoriser localement les déchets verts  
Favoriser de nouveaux partenariats  
Réduire les apports en déchetteries



FRCUMA  
Chambre d'Agriculture

 Paysagistes  
Collectivités  
Agriculteurs



Identification des gros producteurs  
Opérations de broyage  
Valorisation du broyat en litière animale



Nombre d'opérations menées  
Tonnages valorisés

## Action 5 : Réduire le gaspillage alimentaire

 Biodéchets des OMr  
Invendus



Sensibiliser au gaspillage alimentaire  
Soutenir les actions contre le gaspillage  
Favoriser les partenariats et activités



Collectivités  
Chambres consulaires  
Associations d'insertion

 Habitants  
Professionnels  
Collectivités



Fourniture de gourmet bag aux restaurants  
Accompagnements des cantines  
Ateliers anti gaspi  
Soutien aux projets de valorisation des invendus



Nombre de restaurateurs associés  
Etablissements accompagnés





## Action 6 : Développer de nouveaux services en recycleries

Appareils électriques  
Meubles



Améliorer le réemploi des objets  
Sensibiliser le public au réemploi  
Encourager l'allongement de la durée de vie des objets



Recycleries  
Associations  
Collectivités

Grand public  
Associations



Construction d'une nouvelle recyclerie  
Ateliers vélo, service aérogommage,...  
Développement d'espaces gratuité  
Ateliers customisation



Nombre d'acteurs associés  
Projets accompagnés

## Action 7 : Soutenir la création de matériauutèques

Bois  
Gravats  
Encombrants



Allonger la durée de vie des matériaux  
Développer les liens artisans/recycleries  
Diminuer les apports en déchetteries



Recycleries  
Entreprises spécialisées  
Magasins de bricolage  
Chambre des Métiers, CAPEB

Grand public  
Bricoleurs  
Artisans



Aménagement de zones dédiées en recyclerie  
Valorisation surplus et fins de série / magasins  
Organisation d'animations/ateliers  
Sessions de formations en recycleries



Matériauutèques créées  
Entreprises associées

## Action 8 : Structurer un réseau de reconditionnement informatique

Ordinateurs  
Tablettes



Réduire les déchets électroniques  
Favoriser les partenariats  
Développer l'inclusion informatique



Réseau Ordi 3e  
Fablab, recycleries  
Associations d'insertion  
Collectivités locales

Administrations  
Entreprises  
Associations



Création d'un protocole de reconditionnement  
Développement de la charte Ordi 3e  
Formation des acteurs impliqués



Nombre d'acteurs associés  
Matériels reconditionnés

## Action 9 : Soutenir les initiatives favorisant la réparation

Appareils élec.  
Textiles  
Meubles



Favoriser la réparation des biens  
Allonger la durée de vie des objets  
Soutenir les acteurs impliqués



Adhérents SYTEVOM  
Collectivités locales  
Associations

Grand public  
Associations



Identifier les acteurs et initiatives  
Proposer un appel à projet  
Soutenir certains projets  
Faire connaître les acteurs



Nombre de projets déposés  
Nombre d'actions soutenues

## Action 10 : Favoriser le réemploi dans les collectivités

Gravats  
D3E  
Meubles



Favoriser le réemploi dans la commande publique  
Accompagner les projets des collectivités



Pôle énergie BFC  
ASCOMADE  
Associations spécialisées

Communes  
EPCI  
Adhérents



Création d'un guide pour les collectivités  
Création d'un listing d'acteurs dédiés  
Accompagnement à la carte  
Organisation de visites inspirantes



Nombre de collectivités sensibilisées  
Initiatives accompagnées





# AXE 3 - Encourager les éco-gestes et la réduction à la source des déchets



## Action 11 : Faire connaître et favoriser l'usage des textiles sanitaires lavables

Textiles sanitaires	Lever les freins à l'usage Favoriser l'usage en établissements Réduire les apports en OMr	Collectivités Acteurs spécialisés
Familles Ets d'accueil	Organisation de temps d'échanges Prêts de kits d'essai Accompagnement d'Ets volontaires	Kits d'essai prêtés Etablissements accompagnés

## Action 12 : Harmoniser les messages liés aux consignes de tri

Emballages Papier Verre	Améliorer la qualité de la collecte Réduire les emballages dans les OMr Mutualiser les outils de communication	Adhérents Eco organismes
Adhérents Partenaires	Organisation de rencontres thématiques Création de supports de communication Organisation d'animations communes Animation du blog adhérents	Nombre de projets engagés Adhérents impliqués

## Action 13 : Développer la sensibilisation au tri au plus près des habitants

Déchets de marchés, manifestations	Améliorer le tri en espaces publics Réduire la production de déchets	Adhérents SYTEVOM Collectivités Bailleurs sociaux
Habitants Touristes	Développement de partenariats Création de kits de communication Mise en oeuvre d'expérimentations Partage de bonnes pratiques	Nombre d'opérations menées Usagers sensibilisés

## Action 14 : Soutenir les initiatives favorisant la réduction à la source des déchets

Emballages Omr Flux déchetterie	Sensibiliser le public à la réduction des déchets Proposer des moments de convivialité Permettre l'acquisition de compétences Soutenir les acteurs engagés	Adhérents SYTEVOM Collectivités locales Centres sociaux / CCAS
Usagers Collectifs de citoyens	Identifier les acteurs et initiatives Proposer un appel à projet Développer des tutoriels Faire connaître les acteurs	Nombre de projets déposés Usagers sensibilisés

## Action 15 : Communiquer autour des applications anti gaspi

Biodéchets Textiles	Diffuser de nouvelles pratiques Lutter contre le gaspillage alimentaire Développer les réflexes anti gaspi	Chambres consulaires UMIH Associations
Habitants Commerçants	Recensement des applications Sélection par type d'usages Recrutement de commerçants Campagne de communication ciblée	Nombre de professionnels sensibilisés Campagnes de communication menées





# AXE 4 - Réduire les déchets des entreprises et du bâtiment



## Action 16 : Favoriser le tri à la source dans les entreprises

Déchets des ent.  
Encombrants



Améliorer le tri en entreprises  
Réduire les encombrants  
Améliorer la valorisation



Chambres Consulaires

Entreprises  
Artisans



Etude des apports pro en déchetteries  
Identification des entreprises à suivre  
Accompagnement des entreprises  
Sensibilisation des salariés



Nbre d'entreprises sensibilisées  
Dépôts nouvelles filières

## Action 17 : Sensibiliser les entreprises aux nouvelles REP

Déchets du BTP  
DIB



Favoriser la compréhension des REP  
Créer du lien avec les entreprises  
Améliorer le taux de valorisation



Chambres consulaires  
Organisations professionnelles  
Eco organismes

Artisans  
TPE/PME



Organisation d'animations de sensibilisation  
Création de supports de communication  
Valoriser les entreprises engagées



Entreprises sensibilisées  
Nombre d'opérations menées

## Action 18 : Favoriser les synergies inter-entreprises

Déchets des ent.  
DIB



Développer les partenariats  
Initier de nouveaux modèles de coopération  
Réduire les déchets en entreprises



Collectivités locales  
Chambres consulaires

Entreprises



Programmation de rencontres  
Diagnostic ressources en entreprises  
Accompagnements d'entreprises



Entreprises participantes  
Synergies créées

## Action 19 : Proposer des opérations type Bourse aux matériaux

Fins de série  
Surplus de chantiers



Favoriser le réemploi des matériaux  
Développer l'économie circulaire dans les ent.  
Réduire les apports en déchetteries



Adhérents SYTEVOM  
Collectivités locales  
Chambres consulaires

Usagers  
Artisans  
Magasins de bricolage



Identifier les entreprises  
Organiser les bourses sur le territoire  
Communiquer auprès du grand public  
Créer des supports de communication



Entreprises participantes  
Nombre de visiteurs

## Action 20 : Développer les boucles locales gravats

Gravats  
Inertes



Améliorer le taux de recyclage des gravats  
Développer les partenariats entreprises  
Proposer une offre de grave recyclée locale



Entreprises spécialisées  
Chambres consulaires

Entreprises  
Collectivités



Identification des apports en déchetteries  
Recrutement d'entreprises  
Mise en oeuvre d'expérimentations  
Sensibilisation des collectivités



Nombre d'expérimentations  
Tonnage inertes valorisé



## AXE 5 - Montrer l'exemple et animer le PLPDMA



### Action 21 : Développer une charte éco-exemplarité pour les collectivités

Tout flux



Réduire l'impact environnemental  
Sensibiliser les agents et élus  
Favoriser l'économie circulaire



Adhérents SYTEVOM  
ASCOMADE

Communes  
EPCI  
Adhérents



Rédaction collective d'une charte  
Intégration de l'économie circulaire dans les actions des collectivités  
Communication autour des actions exemplaires



Collectivités engagées  
Agents sensibilisés

### Action 22 : Engager le SYTEVOM dans le référentiel économie circulaire

NC



Intégrer les 7 axes de l'économie circulaire dans la stratégie du SYTEVOM  
Créer du lien avec les acteurs du territoire  
S'inscrire dans une démarche de progrès



ADEME  
Adhérents SYTEVOM

Elus et agents



Diagnostic interne  
Définition d'un plan d'actions  
Mise en oeuvre et suivi des actions



Taux d'avancement du référentiel  
Niveau de labellisation atteint

### Action 23 : Créer une identité visuelle propre au PLPDMA

NC



Favoriser la visibilité des actions  
Harmoniser les moyens de communication  
Développer les liens entre acteurs



Adhérents SYTEVOM  
Collectivités

Usagers  
Partenaires



Elaboration d'une stratégie commune  
Définition des besoins / supports  
Rédaction d'un cahier des charges  
Création et diffusion des supports



Participants aux réflexions  
Supports créés

### Action 24 : Faire des déchetteries des lieux de prévention

Tout flux



Agir sur le comportement des usagers  
Associer les gardiens aux actions  
Relayer les messages de prévention



Adhérents SYTEVOM  
Ressourceries  
Associations

Usagers



Définition d'un plan d'actions avec les chefs de zone  
Formations des gardiens  
Organisation d'animations en déchetteries



Gardiens formés  
Animations organisées

### Action 25 : Piloter le PLPDMA et évaluer les actions engagées

NC



Favoriser la gouvernance partagée du PLPDMA  
S'inscrire dans une démarche de progrès  
Evaluer les actions engagées



Adhérents SYTEVOM  
Collectivités locales  
Centres sociaux / CCAS

Elus  
Adhérents  
Partenaires



Co-construction des outils de pilotage  
Suivi des actions engagées  
Animation annuelle de la CCES  
Organisation de campagnes de caractérisations



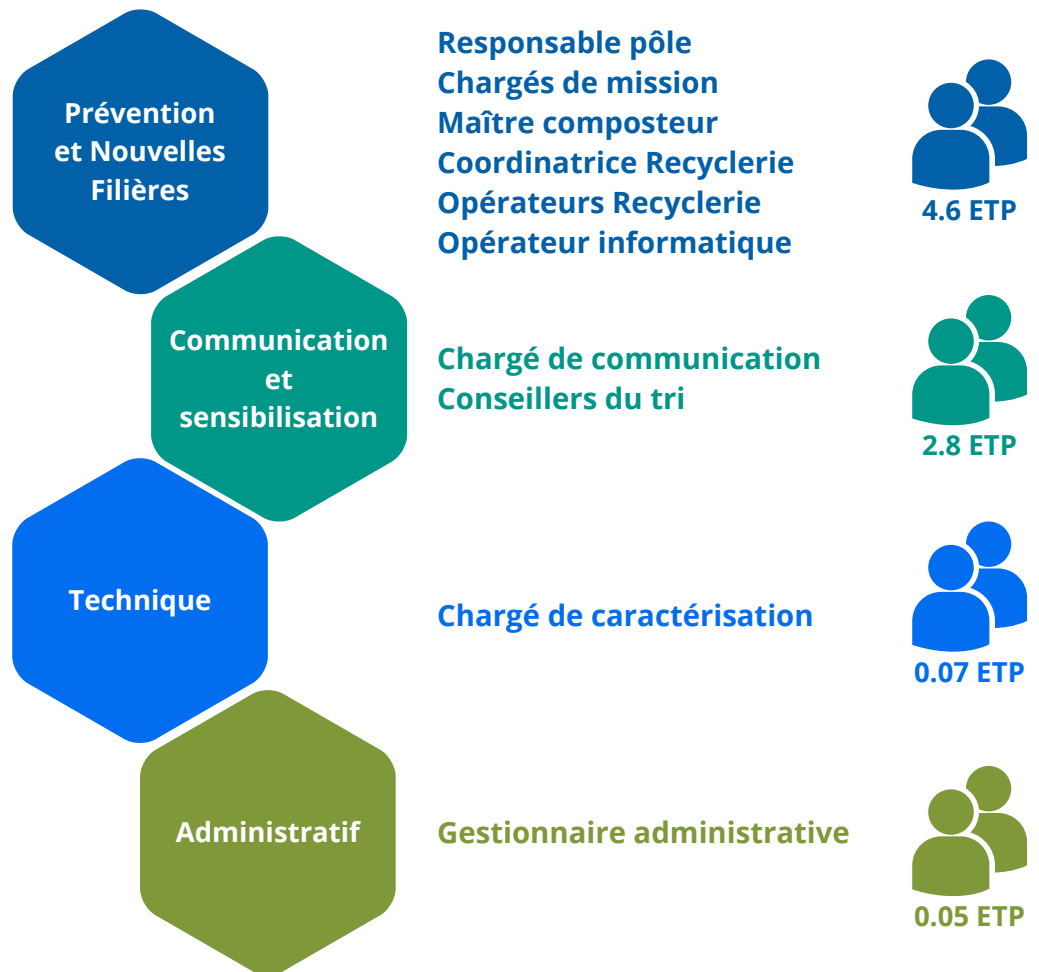
Participants aux réunions  
Groupes de travail créés





# 9 Mise en oeuvre

Afin d'engager l'ensemble des actions définies dans le PLPDMA 2024-2029, le SYTEVOM s'appuiera sur ses équipes organisées autour de ses 4 pôles d'activité. 7.5 ETP seront mobilisés sur ce programme d'actions.



Les dépenses prévisionnelles pour la durée du PLPDMA sont estimées à environ 3 800 000 €. Cela représente une dépense par habitant de 2.45 € par an. L'ADEME prescrit une dépense minimum de 2€ par habitant pour conduire un PLPDMA.

**AXE 1**  
• 266 000 €  
• 1€/habitant

**AXE 2**  
• 100 000 €  
• 0.38€/habitant

**AXE 3**  
• 161 000 €  
• 0.62€/habitant

**AXE 4**  
• 60 000 €  
• 0.23€/habitant

**AXE 5**  
• 53 000 €  
• 0.2€/habitant

**Moyenne annuelle**  
• 639 000 €  
• 2.45€/habitant



# Sigles utilisés

- A** ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie  
AGEC (loi) : Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire  
ASCOMADE : Association des Collectivités pour la Maîtrise des Déchets & de l'Environnement
- B** BTP : Bâtiment et Travaux Publics  
  
CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment  
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale  
CCES : Commission de Consultation pour l'Elaboration et le Suivi
- C** CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie  
CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat  
CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement  
CS : Collecte Sélective  
CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
- D** D3E : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques  
DAE : Déchet d'Activités Economiques  
DIB : Déchets Industriels Banals  
DMA : Déchets Ménagers Assimilés  
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- E** EIT : Ecologie Industrielle Territoriale  
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale  
ETP : Equivalent Temps Plein
- O** OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
- P** PAV : Point d'Apport Volontaire  
PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés  
PME : Petites et Moyennes Entreprises
- R** REP : Responsabilité Elargie des Producteurs
- S** SAU : Surface Agricole Utile  
SYTEVOM : Syndicat de Traitement des Ordures Ménagères
- T** TLC : Textiles Linge Chaussures  
TPE : Très Petites Entreprises
- U** UMIH : Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie  
UVE : Unité de Valorisation Energétique

